

Sécheresse historique : l'heure des choix

L'année 2026 restera dans les mémoires comme celle d'un avertissement brutal. Des milliers d'agriculteurs ont vu leurs rendements s'effondrer sous l'effet d'une sécheresse et de canicules d'une intensité inédite. Cette crise n'est plus une exception. Face à cette réalité, la responsabilité du politique est immense. Pendant des années, les solutions d'adaptation ont été retardées, contestées ou sacrifiées à des considérations idéologiques. Pourtant, sans eau, sans innovation et sans outils de gestion des risques, il n'y aura ni souveraineté alimentaire ni agriculture compétitive.

L'urgence n'est plus de constater les dégâts, mais de donner aux producteurs les moyens de continuer à produire. Chaque année perdue dans l'adaptation est une part supplémentaire de notre capacité de production qui disparaît. La véritable question est désormais simple : voulons-nous encore produire en France demain ?

Le chiffre du mois

-50 %, c'est le niveau de rendement estimé en maïs grain et fourrage par rapport à 2025.

MARCHÉS

PRIME POUR LE MAÏS EUROPÉEN

Le manque de production dans l'UE et en France et le blocage des exportations ukrainiennes conduisent à un fort écart de prix du maïs entre l'Europe et les Etats-Unis.

Hausse surprise des stocks américains

Depuis la fin septembre, les prix du maïs à Chicago sont sous très forte pression.

Cela s'explique d'abord par une hausse surprise des stocks américains pour 2025/2026 annoncée par l'USDA fin septembre, avec 4,4 Mt de plus qu'envisagé précédemment. Cette annonce a déclenché une vague de ventes de la part des fonds-non commerciaux dont la position acheteuse record pour cette date était financièrement très fragile en l'absence de nouveaux éléments haussiers, notamment après une rencontre Trump-Xi Jinping jugée décevante pour les exportateurs agricoles américains.

Cette pression baissière a été renforcée par la publication du rapport mensuel d'octobre de l'USDA qui, là encore contre les attentes des opérateurs, a revu en hausse le rendement et la production américaine de maïs de 6 Mt (307 Mt) conduisant à une hausse des stocks 2026/27 de 7,2 Mt (47 Mt).

Au niveau mondial, les disponibilités en maïs restent donc conséquentes tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud avec deux records de récolte confirmés en Argentine (66 Mt) et au Brésil (141 Mt). L'Argentine connaît ainsi des records d'exportations, profitant notamment de l'absence de l'Ukraine dans le bassin méditerranéen, tandis que les exportations brésiliennes sont limitées par les volumes de maïs destinés à une industrie de l'éthanol en forte croissance.

Dans ces deux pays, les semis de la prochaine campagne ont débuté. Les perspectives de baisse de surfaces envisagées initialement semblent disparaître grâce à la perspective de meilleures marges. Cependant les producteurs restent très inquiets,

particulièrement au Brésil, à cause du développement du phénomène El Niño, attendu particulièrement puissant en fin d'année. Celui-ci a occasionné par le passé des pertes de rendement d'environ 20 % pour le maïs safrinha. Un recul majeur du potentiel de production brésilien de maïs début 2027 ajouterait un élément de tension au bilan mondial du maïs.

Manque de maïs en Europe

Si le marché mondial reste bien achalandé à ce stade, la situation est toute autre en Europe notamment pour le maïs non-OGM.

La production de maïs de l'UE, estimée à environ 46 Mt, est en effet la plus faible depuis le début des années 1990 du fait de surfaces particulièrement basses et d'un été dévastateur en Europe de l'Ouest et dans une bonne partie de l'Europe centrale, à l'exception de la Pologne – 1^{er} producteur de maïs de l'UE en 2026/27 – et, dans une moindre mesure, de la Roumanie et la Bulgarie.

Ce manque de maïs est renforcé par la situation militaire en Mer Noire où les attaques russes et ukrainiennes sur les navires et les infrastructures portuaires se sont multipliées, réduisant drastiquement les capacités d'exportation de blé et de maïs de la zone. Les importations européennes de maïs en ce début de campagne sont ainsi proches de la moyenne des 5 dernières années et essentiellement en provenance des Etats-Unis et du Brésil. Cette relative absence du maïs ukrainien engendre de fortes tensions pour le bilan européen et les prix du maïs qui conservent ainsi une forte prime en Europe par rapport à Chicago. Le contrat novembre 2026 d'Euronext oscille ainsi entre 260 et un peu plus de 270 €/t ces dernières semaines avec un écart de prix qui peut monter jusqu'à 100 €/t par rapport aux prix américains.

Les prix européens des céréales sont par ailleurs soutenus par une baisse de l'euro face au dollar, conséquence de tensions géopolitiques et inflationnistes engendrées par le conflit au Moyen-Orient.

En France, la production de maïs - environ 7 Mt - est à son plus bas depuis les années 1970. Dans ce contexte, les utilisations sont réduites et les stocks sont attendus en tension. Cette situation soutient évidemment les prix mais les utilisateurs recourent également au blé et aux importations de maïs ce qui vient plafonner le potentiel de hausse de prix.

Si les prix européens et français restent élevés par rapport au reste du monde, les perspectives baissières restent présentes : alourdissement du bilan américain, situation macroéconomique dégradée, discussions diplomatiques pour la reprise des exportations en Mer Noire...

GESTION DES RISQUES

2026 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DES ALÉAS EXCEPTIONNELS ET DES PERTES CLIMATIQUES SÉVÈRES SUR LES GRANDES CULTURES

Le maïs est en première ligne. Sous l'effet conjugué de l'excès de chaleur et du manque d'eau, la production accuse un recul de 45 %, et près de 200 000 hectares de maïs grain devraient être transférés vers du maïs fourrage. À l'échelle de la France, les pertes sont désormais estimées entre 12 et 14 milliards d'euros, dont 6,5 milliards pour les seules grandes cultures.

Cette année rappelle combien l'assurance climatique devient essentielle pour pérenniser l'activité des exploitations.

Deux dispositifs pour protéger les agriculteurs : la MRC et l'ISN

En France, les exploitants peuvent souscrire une assurance multirisque climatique (MRC). Sa cotisation est subventionnée par l'État à hauteur de 70 %, ce qui laisse à l'assuré un reste à charge que l'AGPM estime à environ 30 €/ha. Malgré cet appui, le dispositif peine à se diffuser : seulement 35 % des surfaces de maïs grain sont assurées en 2025 en MRC (source : données MASA).

Depuis la réforme de 2023, l'État intervient en cas d'aléas exceptionnels via l'Indemnisation de solidarité nationale (ISN). Elle permet à l'ensemble des producteurs de grandes cultures, qu'ils soient assurés ou non, d'être indemnisés pour les pertes dites exceptionnelles, c'est-à-dire supérieures à 50 %. Compte tenu des pertes exceptionnelles attendues pour 2026, le fonds de solidarité nationale se déclenchera pour la première fois pour le secteur des grandes cultures.

Les chiffres de la CODAR 2026, présentés par les assureurs, confirment l'ampleur du sinistre. À ce stade, les assureurs ont perçu 613,8 millions d'euros de cotisations, et estiment un montant d'indemnisation à reverser autour de 678 millions d'euros, dont 450 millions pour les grandes cultures.

Le plan CASI : simplifier les démarches et indemniser plus vite

Dans ce contexte, le plan CASI (Climat, adaptation, sécheresse, incendie) propose plusieurs mesures pour simplifier les démarches et indemniser au plus vite les sinistrés.

• Pour les assurés : un filet de sécurité essentiel

L'agriculteur assuré déclare son sinistre à son assureur et transmet les éléments permettant de justifier sa perte de rendement. Celle-ci est calculée par rapport à un rendement de référence, établi selon une moyenne triennale ou une moyenne olympique cinq ans.

Le plan CASI prévoit d'élargir en 2027 cette moyenne olympique à huit ans. Cette évolution permettrait de limiter la dégradation du rendement de référence lorsque plusieurs mauvaises récoltes se succèdent et donc de mieux refléter les pertes réelles.

L'assureur verse ensuite directement l'indemnisation. Selon les estimations de l'AGPM réalisé à partir d'un cas type dont le montant de capital assuré s'élève à 1400 € de capital/ha de maïs grain, pour une perte de 65 %, un agriculteur assuré pourrait percevoir jusqu'à 630 €/ha, dont 189 €/ha au titre de l'ISN.

• Pour les non assurés : une indemnisation plus limitée

Pour les agriculteurs non assurés, l'accès à l'ISN nécessite d'abord la reconnaissance du département comme sinistré par la CODAR (Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes). Cette reconnaissance permet l'ouverture du guichet AléaNat, auprès duquel les producteurs peuvent déposer leur demande d'indemnisation.

Lors de ses réunions du 7 septembre et 1^{er} octobre 2026, la CODAR a reconnu près de 90 départements sinistrés à travers la France.

Contrairement aux assurés, les non assurés ne sont indemnisés que pour les pertes supérieures à 50 %, à hauteur en 2026 de 28 % par l'ISN. Selon nos estimations réalisées sur le même cas type, ils percevraient ainsi environ 58 €/ha, contre jusqu'à 630 €/ha pour un assuré ayant acquitté une prime d'environ 30 €/ha.

L'AGPM mobilisée pour faire évoluer le dispositif

Face aux limites du système actuel, l'AGPM agit à plusieurs niveaux pour le faire évoluer.

Elle remonte auprès de l'administration les difficultés rencontrées sur le terrain par ses adhérents et le réseau FNSEA et informe le réseau sur les démarches à suivre.

Auprès des pouvoirs publics français et européens, elle défend plusieurs évolutions : l'application dès 2027 de la moyenne olympique sur huit ans, la révision du barème de prix, le développement d'outils de prévention comme le stockage de l'eau et un meilleur accès à l'irrigation.

Dans la perspective de la PAC 2028-2034, l'AGPM souhaite également desserrer les contraintes réglementaires européennes pour améliorer l'efficacité des outils assurantiels (comme par exemple la possibilité d'utiliser des références de rendement plus proche de la performance de la culture) et élargir les dispositifs de couverture aux risques économiques, sanitaires et climatiques. Dans l'objectif d'une meilleure prévention des risques, elle défend en parallèle les NGT, les adaptations du paquet Omnibus sur les homologations phytosanitaires et travaille avec Arvalis sur l'évolution des itinéraires techniques.

Enfin, l'AGPM travaille également sur les perspectives de moyen terme. Elle étudie, avec les autres associations spécialisées végétales, d'autres outils de gestion des risques, notamment à partir des dispositifs mis en place à l'étranger.

PLF 2027 ET PLAN CASI

UN PREMIER PAS, MAIS UNE RÉPONSE ENCORE INSUFFISANTE

Face aux conséquences de la sécheresse et des canicules de 2026, le plan CASI affiche une enveloppe de plus d'un milliard d'euros destinée à soutenir les exploitations agricoles et à relancer la production. Toutefois, ce montant doit être relativisé : une part importante correspond à des dispositifs d'indemnisation déjà dus au titre des pertes subies, notamment via l'ISN, et non à des moyens nouveaux. Pour les maïsiculteurs, dont les pertes de rendement ont localement dépassé 50 %, les aides annoncées ne couvriront qu'une partie des préjudices économiques réellement subis.

L'enjeu du PLF 2027 est donc d'aller au-delà de la gestion d'urgence. La filière attend des réponses structurelles pour renforcer sa résilience et sa compétitivité : allègement de charges, investissements dans l'accès à l'eau et l'irrigation, outils de gestion des risques et maintien des capacités de production. À défaut, les annonces actuelles risquent davantage d'accompagner le recul de la production que de garantir l'avenir de la maïsiculture française.

■ CONGRÈS DU MAÏS 2026 : NE TARDEZ PLUS À VOUS INSCRIRE !

Rejoignez-nous à Strasbourg pour deux journées d'échanges, de prospective et de convivialité au cœur de la filière maïs.

Informations et inscriptions : Sophie Bertrand : sophie.bertrand@agpm.com